



2021-25

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 05/03/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Gilles AUDRAS,
Patrice LHOSTE, Valérie GAGNE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC,
Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE

Excusée :

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Les Restaurants du Cœur

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Les Restaurants du Cœur,
antenne du Puy-en-Velay, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, eu égard à la
crise sanitaire actuelle et aux bénéficiaires de plus en plus nombreux.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord de versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au profit des Restaurants du Cœur,
- INSCRIT cette somme au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 12/03/2021
Pour extrait certifié conforme